

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 2^{er} mars 2024

Portant délégation de signature à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents relatifs aux marchés publics de la pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être exercée aux conditions prévues par l'organe délibérant de la Métropole.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CRICQUOLON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et de Directrice des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Mathieu JUBERT assure les fonctions de Directeur de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRASSE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David DRELLER assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Lydie HANOU assure les fonctions de Directrice de l'éducation au sein du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - Le présent arrêté dérive l'arrêté n°24862 du 15 décembre 2023.

ARTICLE 2 - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-5 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle proximité et environnement ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle proximité et environnement ;
- Tout bon de commande y compris sous le logo RPOCE toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT du pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité

1 DOCUMENT - Publié le 1 Mars 2024



ARR_SIGN_24891_MAZEAU.pdf
(.pdf, 167,3 Ko)



TÉLÉCHARGER